

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 1 décembre 2014 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, Lynn Visentin, et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Aucun

3) PROCÈS-VERBAUX

#179-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la réunion régulière du 3 novembre 2014 ainsi que celui de la réunion spéciale du 13 novembre soient acceptés tel que présentés.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#180-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#181-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE la liste #12-2014 des factures à payer totalisant un montant de 89 097,83\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #181-12-2014, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Franceska Gnarowski

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de novembre.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Un rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du comité exécutif.

(6.1.2) LOCATION LVBRA

#182-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le renouvellement du bail avec le LVBRA pour la location de la salle Héritage pour les réunions du conseil au prix de 4848 \$ pour l'année 2015 payé en deux versement (juillet et décembre).

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.3) SOUPER DE NOEL COMMUNAUTAIRE KAZABAZUA

#183-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve un don de 150 \$ pour le souper de Noël communautaire à Kazabazua dans le temps des fêtes.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.4) FERMETURE DE BUREAU

#184-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la fermeture de bureau pour la période des fêtes à partir du 24 décembre au 2 janvier inclusif.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) CARREFOUR JEUNESSE

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial actuel propose des modifications au modèle administratif au Carrefours jeunesse emploi qui « fragilisera des jeunes qui sont déjà à risque » ;

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse de la région réussi à mettre en place des solutions concrètes aux besoins des jeunes adultes de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-Gatineau est considérée comme étant une des plus pauvres dans le Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes de la région ont besoins de tous les supports afin de leurs assurer un avenir positif et productif;

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse a déjà fait ses preuves dans la région, en appuyant des jeunes dans leur cheminement ;

#185-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil reconnaît et appui le Carrefour jeunesse emploi;

ET QU'IL demande au gouvernement de bien évaluer les impacts que pourraient avoir les changements majeurs proposés par le gouvernement sur ce programme dans les régions.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) VIDÉOTRON-APPUI CPTAQ

CONSIDÉRANT que Vidéotron doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunications haubanée sur les lots 33-Ptie et 34-Ptie du Rang 2 dans la Municipalité de Low ;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue entre Vidéotron et le propriétaire M. Ramsay pour l'implantation de la dite tour sur les lots 33-Ptie et 34-Ptie du Rang 2;

CONSIDÉRANT que l'implantation de structures de télécommunications sont soumises aux lois du Parlement du Canada et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis ;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi sur les télécommunications en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès aux Canadiens dans toutes les régions à des services de télécommunication sûrs, abordables et de qualité et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes ;

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation de la tour est conforme au Code de sécurité & de Santé Canada;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot est faible ;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande est boisé ;

CONSIDÉRANT que le site choisi pour l'implantation de la tour est celui de moindre impact sur les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation d'une tour de télécommunications n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole ;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunications ;

CONSIDÉRANT que qu'une tour de télécommunications n'est pas considérée immeuble protégé au sens du RCI de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT que pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, nous devons lui joindre une résolution d'appui;

#186-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil appuie la demande à la CPTAQ de Vidéotron.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) VIDÉOTRON-APPUI

CONSIDÉRANT Vidéotron projette l'installation de système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Low ;

CONSIDÉRANT la municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public ».

CONSIDÉRANT dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

CONSIDÉRANT la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

CONSIDÉRANT le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

#187-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité de Low est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté aux lots 33-Ptie et 34-Ptie du Rang 2.

QU'elle acheminera une copie de cette résolution à Vidéotron.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.8) TRAVAIL INVISIBLE

CONSIDÉRANT que le travail invisible se définit comme étant l'ensemble du travail accompli au sein de la famille et du bénévolat réalisé dans la communauté, quel que soit le statut de la personne ;

CONSIDÉRANT que l'apport du travail invisible, du rôle parental et du rôle de proche aidant dans la société est indéniable, essentiel pour le développement de nos société et, trop souvent négligé ;

CONSIDÉRANT que la dernière évaluation du travail invisible au Canada remonte à 1992 ;

CONSIDÉRANT qu'en 1992, Statistique Canada estimait entre 235 et 374 milliards de dollars la valeur annuelle du travail invisible, soit entre 34% et 54% du Produit intérieur brut (BIP) ;

#188-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal demande au Gouvernement du Canada de réinstaurer le formulaire long obligatoire pour le recensement de 2016 et y inclure des questions concernant le travail invisible ;

QUE Statistique Canada mène une consultation exhaustive sur la possibilité d'élargir les questions sur le travail invisible pour les recensements subséquents;

QUE le gouvernement prenne des mesures afin de promouvoir l'équité envers les personnes qui font du travail invisibles et d'amélioré leur sécurité économique;

QUE le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais appui cette démarche, ainsi que toutes les municipalités membres de la MRC des Collines et tous les MRC de la Région de l'Outaouais et leurs municipalités.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.9) CROIX-ROUGE

#189-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le renouvellement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge au montant de \$250 afin d'assurer leur support lors d'un sinistre.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Amanda St. Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.10) SÉANCES DE CONSEIL 2015

#190-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le calendrier des réunions de conseil pour l'année 2015 tel que présenté ci-dessous.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mois/Month	Heure	Endroit
12 janvier/January	19h00	Salle Héritage
2 février/February	19h00	Salle Héritage
2 mars/March	19h00	Salle Héritage
13 avril/April	19h00	Salle Héritage
4 mai/May	19h00	Salle Héritage
1 juin/June	19h00	Salle Héritage
6 juillet/July	19h00	Salle Héritage
3 août/August	19h00	Salle Héritage
14 septembre/September	19h00	Salle Héritage
5 octobre/October	19h00	Salle Héritage
2 novembre/November	19h00	Salle Héritage
7 décembre/ December	19h00	Salle Héritage

(6.1.11) PICHÉ LACROIX

CONSIDÉRANT que les comptables de Piché-Lacroix ont effectué la pré-
vérification pour l'année 2015, ainsi que les redditions de comptes reliées à la
TECQ 2010-13;

#191-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le paiement de
9772,88 \$ à Piché-Lacroix pour les services rendus.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.12) RÉUNIONS SPÉCIALES

#192-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande d'afficher les avis concernant les réunions
spéciales à Brennan's Hill, Low, Venosta ainsi que sur le site web dans les délais
prévus par le Code municipal et qu'ils soient expédiés à la liste de contacts par
courriel.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité
de la voirie.

(6.2.2) MODIFICATION DE RÉOLUTION #142-09-2014

CONSIDÉRANT qu'il est impossible d'effectuer les travaux sur le chemin
McDonald tels que proposés lors du dépôt de la demande raison de délais trop
restreints;

#193-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU d'amender la résolution #142-09-2014 portant
sur les travaux de réfection des chemins Burrough et McDonald subventionnés
par le *Programme d'amélioration du réseau routier* afin de substituer les travaux

sur le chemin McDonald pour des travaux sur le chemin du Lac Bernard Nord. Tel que : stabilisation de l'accotement sur une distance de 400 mètres par une largeur de 1.5 mètre (excavation, drainage, remblai, enrochement et rechargement de 20mg)estimation des coûts 20000\$.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.3) DÉMISSION – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que Monsieur Normand Schnob, Directeur et Inspecteur municipal, désire prendre sa retraite en date du 21 février 2015;

CONSIDÉRANT que Monsieur Normand Schnob a déposé une lettre de démission à cet effet;

#194-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Normand Schnob, effectif à partir du 21 février 2014

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR le conseiller Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Rapport est donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité de la Sécurité publique.

(6.3.2) ENTENTES INTERMUNICIPALES - TAUX

CONSIDÉRANT la recommandation de la MRC de la Vallée-de-la Gatineau concernant les taux pour camions d'incendie ainsi que pour les camions d'urgences;

#195-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil accepte la recommandation de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour toutes les ententes inter-municipal concernant l'entraide mutuel en cas d'incendie, à savoir :

Camion citerne	150 \$
Autopompe	150 \$
Camion de service	150 \$

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3.3) TRANSFERT ALLOCATION POUR LE NETTOYAGE - CASERNE

CONSIDÉRANT que les pompiers sont responsable du nettoyage de la caserne, tel que convenu avec la municipalité il y a quelque années ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'accord que l'Association des pompiers reçoit le montant qui aurait été alloué au nettoyage de la caserne;

#196-12-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve le transfert de 1665 \$ à l'Association des pompiers de Low pour le nettoyage de la caserne.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR le conseiller Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(6.6.2) ÉTUDIANT POUR L'ÉTÉ

#197-12-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve la demande de subvention au programme Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant/ une étudiante pour le poste de préposé à l'accueil.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.7) VARIA

(7) PÉRIODE DE QUESTION

1. Présentation par Véronique Laflamme sur l'état du parc pour enfants

(8) AJOURNEMENT

#198-12-2014

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h40.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »